

2018-3001
2018-11-07

GRANULES DE CHLORATION STABILISÉS

HILITE 60G TECHNIQUE

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

ATTENTION

POISON

CORROSIF

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

GARANTIE

Teneur en Chlore Libre présent sous forme de Dichloro-s-Triazinetrione 60%

NO. D'HOMOLOGATION 27872, LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
CONTENU NET 50 KG**

FABRIQUÉ PAR:

**Nissan Chemical Corporation
c/o Nissan Chemical America Corporation
10333 Richmond Avenue, Suite 1100
Houston, TX 77042 United States
Product Information: 1-800-833-1844**

REPRÉSENTÉ AU CANADA PAR:

**Intrachem Industries Inc.
476 Armadale Avenue
Toronto ON M6S 3X9
1-416-760-0929**

MODE D'EMPLOI:

CE PRODUIT DOIT ÊTRE UTILISÉ UNIQUEMENT POUR LA FABRICATION DE PRODUITS HOMOLOGUÉS EN VERTU DE LA LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. AGENT D'OXYDATION PUISSANT. PEUT PROVOQUER UN INCENDIE OU UNE DÉFLAGRATION S'IL EST CONTAMINÉ. FORME UN GAZ DANGEREUX S'IL EST MÉLANGÉ À UN ACIDE. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX. NE PAS MÉLANGER À UN AUTRE PRODUIT CHIMIQUE. DANGEREUX S'IL EST INGÉRÉ. GARDER LE CONTENANT FERMÉ ET LE PLACER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : APPELER UN CENTRE ANTI-POISON OU UN MÉDECIN IMMÉDIATEMENT POUR OBTENIR DES CONSEILS SUR LE TRAITEMENT. FAIRE BOIRE UN VERRE D'EAU À PETITES GORGÉES SI LA PERSONNE EMPOISONNÉE EST CAPABLE D'AVALER. NE PAS FAIRE VOMIR À MOINS D'AVOIR REÇU LE CONSEIL DE PROCÉDER AINSI PAR LE CENTRE ANTI-POISON OU LE MÉDECIN. NE RIEN ADMINISTRER PAR LA BOUCHE À UNE PERSONNE INCONSCIENTE.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : ENLEVER TOUS LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS. RINCER IMMÉDIATEMENT LA PEAU À GRANDE EAU PENDANT 15 À 20 MINUTES. APPELER UN CENTRE ANTI-POISON OU UN MÉDECIN POUR OBTENIR DES CONSEILS SUR LE TRAITEMENT.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : GARDER LES PAUPIÈRES ÉCARTÉES ET RINCER DOUCEMENT ET LENTEMENT AVEC DE L'EAU PENDANT 15 À 20 MINUTES. LE CAS ÉCHÉANT, RETIRER LES LENTILLES CORNÉENNES AU BOUT DE 5 MINUTES ET CONTINUER DE RINCER L'ŒIL. APPELER UN CENTRE ANTI-POISON OU UN MÉDECIN POUR OBTENIR DES CONSEILS SUR LE TRAITEMENT. EMPORTER LE CONTENANT, L'ÉTIQUETTE OU PRENDRE NOTE DU NOM DU PRODUIT ET DE SON NUMÉRO D'HOMOLOGATION LORSQU'ON CHERCHE À OBTENIR UNE AIDE MÉDICALE.

ÉLIMINATION :

LES FABRICANTS CANADIENS DU PRODUIT DOIVENT ÉLIMINER LES MATIÈRES ACTIVES ET LES CONTENANTS QUI NE SERVENT PLUS EN RESPECTANT LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET PROVINCIAUX. POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, NOTAMMENT SUR LA FAÇON DE NETTOYER LES DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LE FABRICANT OU LES ORGANISMES PROVINCIAUX DE RÉGLEMENTATION.

AVIS À L'UTILISATEUR :

CE PRODUIT ANTIPARASITAIRE DOIT ÊTRE EMPLOYÉ STRICTEMENT SELON LE MODE D'EMPLOI QUI FIGURE SUR LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE. L'EMPLOI NON CONFORME À CE MODE D'EMPLOI CONSTITUE UNE INFRACTION À LA LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES. L'UTILISATEUR ASSUME LES RISQUES DE BLESSURES AUX PERSONNES OU DE DOMMAGES AUX BIENS QUE L'UTILISATION DU PRODUIT PEUT ENTRAÎNER.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

ADMINISTRER UN TRAITEMENT SYMPTOMATIQUE.